



Extrait du registre des délibérations du Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale

L'an deux mil 24, le jeudi 12 décembre à dix-huit heures, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Saint-Herblain, dûment convoqué le 09 décembre 2024 s'est réuni à la mairie de Saint-Herblain sous la présidence de Monsieur Dominique TALLEDEC, vice-président du Centre Communal d'Action Sociale.

ÉTAIENT PRÉSENT(E)S :

Dominique TALLEDEC, Evelyne ROHO, Martine LE BAIL, Eric BAINVEL, Marie-Line RABILLER, Annick VAILLANT, Farida REBOUH, Alain CHAUVET, Nelly LEJEUSNE, Séverine SANCEREAU, Michelle DEQUIDT

ÉTAIENT EXCUSÉ(E)S :

Bertrand AFFILÉ, Valérie AUDEGOND, Matthieu ANNEREAU, Guylaine YHARRASSARRY, Joël MOSSET, Gérald CRESPEL

SECRÉTAIRE DE SÉANCE :

Delphine BERTHELOT

DÉLIBÉRATION 2024-12-66

OBJET : MISE EN AFFECTATION DE VÉHICULES PAR LA VILLE DE SAINT-HERBLAIN AU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE - BUDGET ANNEXE SERVICE DE SOINS INFIRMIERS A DOMICILE

 <i>Liberté • Égalité • Fraternité</i> RÉPUBLIQUE FRANÇAISE	Accusé de Réception LA PREFECTURE DEPARTEMENT 044 Identifiant de l'acte : 044-264400342-20241213-20241266-DE Date de réception de l'acte par la Préfecture : 13/12/2024
--	--

DÉLIBÉRATION 2024-12-66

OBJET : MISE EN AFFECTATION DE VÉHICULES PAR LA VILLE DE SAINT-HERBLAIN AU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE - BUDGET ANNEXE SERVICE DE SOINS INFIRMIERS A DOMICILE

RAPPORTEUR : Dominique TALLEDEC

La Ville de Saint-Herblain s'est engagée dans un effort de renouvellement de sa flotte automobile notamment par l'acquisition de véhicules électriques afin de répondre aux exigences règlementaires en la matière.

Depuis la mise en place de la nouvelle convention entre la Ville et le CCAS au 1^{er} janvier 2024, un certain nombre de dépenses sont dorénavant pris en charge directement par les différents budgets du CCAS.

Ainsi, s'agissant des dépenses d'investissement, les budgets CCAS (pour le CLIC) et du SSIAD disposent depuis cette année d'un budget dédié pour l'acquisition de véhicules et financé par ailleurs par la Ville via une subvention d'équipement.

Plusieurs véhicules électriques et thermiques sont en cours d'acquisition pour l'année 2024 (2 pour le CLIC et 12 pour le SSIAD).

Par ailleurs, il est envisagé une mise en affectation de 5 véhicules thermiques actuellement dans le parc de la Ville vers le budget du SSIAD afin de pouvoir répondre au besoin du service.

Pour rappel, la mise en affectation permet à une collectivité de transférer la jouissance d'un bien, à titre gratuit, avec le cas échéant, les droits et obligations qui s'y rattachent, tout en conservant la propriété du bien. La collectivité affectante conserve la propriété du bien : l'affectation n'emporte pas transfert de propriété.

L'immobilisation reste transcrite comptablement dans le patrimoine de la collectivité affectante sans qu'elle en conserve la jouissance. En parallèle la collectivité affectataire va intégrer l'immobilisation affectée dans son patrimoine sans pour autant en être propriétaire.

Ces biens affectés par la Ville de Saint-Herblain au CCAS, dont la liste est en annexe ci jointe, doivent donner lieu à une régularisation comptable par voie d'opération d'ordre non budgétaire à transmettre au comptable pour un montant d'affectation de 51 194,08 €

Il est proposé au Conseil d'Administration du CCAS :

- de décider de la mise en affectation au CCAS- Budget SSIAD des véhicules figurant en annexe de la présente délibération ;
- de transmettre l'ensemble des éléments au comptable public afin qu'il procède aux écritures comptables d'ordre non budgétaires indiquées.

Le Conseil, après en avoir délibéré, approuve la présente délibération à l'unanimité.

Pour ampliation,
Le Vice-Président du C.C.A.S.

Reçu en préfecture de Nantes le 13/12/2024
Publié le 17/12/2024

Dominique TALLEDEC